

Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement des données à caractère personnel lié aux événements virtuels et à la visioconférence sur Zoom

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel permettant de vous identifier, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Zoom Video Communications (ci-après, « Zoom ») est une plateforme de visioconférence basée sur le cloud qui permet d'organiser des événements dans un environnement virtuel de manière à ce que l'interaction entre les participants ressemble le plus possible à une expérience en personne. Compte tenu de la nécessité pour l'Office et ses parties prenantes de continuer à bénéficier d'un accès à tous les services, l'OEB a étendu le recours à la visioconférence afin d'organiser des événements virtuels.

1. Quelles sont la nature et la finalité des opérations de traitement ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur la plateforme Zoom dans le but d'organiser des événements virtuels et d'assurer une collaboration et une communication efficaces entre l'Office et ses parties prenantes (c'est-à-dire les participants aux événements), garantissant ainsi le fonctionnement de l'OEB et le respect des obligations légales applicables.

Les données collectées peuvent également être utilisées pour compiler des statistiques anonymes sur les réunions et les participants, telles que des données sur le type de réunion, le nombre de réunions, la durée moyenne, les interruptions des réunions et les reconnections, à des fins d'assurance qualité et de suivi du volume.

En outre, Zoom peut traiter les données à caractère personnel pour ses propres « finalités commerciales légitimes » en tant que responsable du traitement indépendant, à condition que ce traitement soit strictement nécessaire et proportionné et qu'il soit effectué à l'une des fins suivantes :

- a) le traitement des données à partir desquelles les personnes concernées sont directement identifiables aux fins de la facturation, de la gestion des comptes et de la relation client et de la correspondance associée, du respect et de l'exécution des obligations légales, de la détection des abus, de leur prévention et de la protection contre ceux-ci, de l'analyse des virus et de la détection des violations des conditions d'utilisation du service ; et
- b) la compilation de données pseudonymisées ou agrégées aux fins de l'amélioration et de l'optimisation des performances et des fonctionnalités essentielles, de l'établissement de rapports internes et financiers, de la planification des revenus et de la capacité et de la modélisation des prévisions, ainsi que de la réception et de l'utilisation des commentaires pour améliorer le service dans son ensemble.

En raison de la nature même d'un outil collaboratif, des données à caractère personnel supplémentaires peuvent être incluses dans les informations échangées entre les participants à une réunion au cours d'une

réunion ou d'un événement particulier, comme des messages instantanés (chat), des images, des fichiers, des tableaux blancs, des transcriptions et des enregistrements. Ces fins sont établies par l'organisateur de l'événement.

Les enregistrements via Zoom ne sont effectués que s'ils sont strictement nécessaires à des fins légitimes et explicites et approuvés à l'avance. L'Office a configuré les paramètres par défaut de l'outil de manière à ce que personne ne puisse effectuer d'enregistrements (sauf autorisation spécifique). Les participants seront informés lorsque des enregistrements sont prévus et seront automatiquement avertis lorsqu'un enregistrement commence. Ils auront la possibilité de quitter l'événement virtuel s'ils ne souhaitent pas être enregistrés.

Ce traitement ne fait l'objet d'aucune prise de décision automatisée, ni de profilage.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel des participants à un événement, c'est-à-dire les membres actuels et anciens du personnel de l'OEB, les contractants et les personnes extérieures peuvent être traitées :

- des informations de contact, telles que les coordonnées, l'adresse électronique (professionnelle), le ou les numéros de téléphone, le pays ;
- les données de gestion du dispositif, telles que l'adresse MAC, l'ID du compte, les ID spécifiques à la plateforme ;
- les informations de navigation, telles que l'adresse IP, l'URL, le type de navigateur, l'agent utilisateur du navigateur, les informations relatives aux cookies ;
- des informations sur les données identifiables physiques ou numériques, telles que le nom du dispositif mobile, l'adresse MAC de l'adaptateur réseau du dispositif mobile, le nom d'hôte du poste de travail (physique ou virtuel), l'adresse MAC de l'adaptateur réseau du poste de travail, la version du système d'exploitation ;
- les métadonnées des sessions et des sessions de téléphonie ;
- géolocalisation ;
- toute catégorie supplémentaire de données à caractère personnel fournies volontairement par les participants au cours des échanges, telles que les contenus de chat ou les communications orales, les réponses aux enquêtes, évaluations ou quiz.

Zoom étant un outil collaboratif, des données à caractère personnel supplémentaires peuvent être incluses dans les informations échangées entre les participants à une réunion au cours d'une réunion ou d'un événement particulier, comme des messages instantanés (chat), des images, des fichiers, des tableaux blancs, des transcriptions et des enregistrements (par exemple, des enregistrements de visages ou de voix). Ces finalités sont établies par l'organisateur en fonction de ce qui est strictement nécessaire et proportionné.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la Direction principale CIO de l'OEB, agissant en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par le personnel du service Applications de productivité, collaboration et événements aux fins de la gestion des moyens techniques permettant de réaliser des événements virtuels.

Zoom et ses prestataires de services tiers assurant l'assistance et la maintenance des services peuvent également accéder aux données à caractère personnel et les traiter.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont divulguées sur la base du besoin de savoir aux destinataires suivants :

- aux membres du personnel de l'OEB et aux utilisateurs externes participant à des événements virtuels ou les organisant ;
- aux membres du personnel du service Applications de productivité, collaboration et événements de l'OEB et à ses prestataires de services tiers à des fins de maintenance et d'assistance.

Les données à caractère personnel peuvent être divulguées à Zoom et à ses prestataires de services tiers à des fins de maintenance et d'assistance. Il s'agit de transferts à des sous-traitants ultérieurs en dehors de l'OEB qui ne sont pas couverts par l'article 8(1), (2) et (5) RRPD. Vos données à caractère personnel ne seront pas divulguées si un niveau de protection adéquat n'est pas garanti.

En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées ont été mises en place et à la condition que les personnes concernées puissent faire valoir leurs droits et disposent de voies de recours effectives, ou si des dérogations pour des situations particulières telles que prévues à l'article 10 RRPD s'appliquent.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous adoptons des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de sauvegarder et protéger vos données à caractère personnel contre toute destruction, perte, altération, divulgation ou accès non autorisés à de telles données.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB et en général, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du « besoin de savoir » et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, des équipements et du réseau ;
- protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles des transmissions et entrées (p.ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et des réseaux) ;
- intervention en cas d'incidents de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB adopte un système de gestion sans papier. Toutefois, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être conservés dans les locaux de l'OEB, ils sont enfermés dans un endroit sécurisé dont l'accès est restreint.

Lorsque les données sont externalisées (par exemple, stockées, consultées et traitées), une évaluation des risques d'atteinte à la vie privée et des risques liés à la sécurité est effectuée et la déclaration générale suivante peut être incluse dans ce domaine :

« Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de protection des données et de risques de sécurité. Les prestataires externes sont tenus d'avoir mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. au moyen d'un chiffrement), des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ainsi que des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p. ex. sécurisation des données en transit au moyen d'un chiffrement). »

Zoom dispose de la certification SOC 2 de type II relative au respect des normes de sécurité, de disponibilité, de traitement, d'intégrité et de confidentialité et son fournisseur de services cloud est certifié ISO 27001.

Zoom a annoncé publiquement qu'elle stocke toutes les données sur des serveurs sécurisés de tiers où les mesures de sécurité suivantes sont mises en œuvre :

- gestion des journaux d'accès ;
- assistance mondiale 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en gérant et en surveillant les activités d'accès aux centres de données, en équipant les équipes locales et les autres équipes d'assistance pour qu'elles puissent intervenir en cas d'incidents de sécurité ;
- alimentation électrique de secours ;
- chiffrement des données.

Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel par Zoom (en tant que responsable du traitement indépendant) ou ses sous-traitants, veuillez consulter sa [Déclaration de confidentialité](#). Zoom signe des accords avec tous ses prestataires de services qui les empêchent de traiter les données à leurs propres fins ou à celles d'un autre tiers.

Lorsque l'OEB organise un événement virtuel sur la plateforme Zoom et invite les parties à se connecter, il le fera avec les options les plus sûres à sa disposition. Néanmoins, l'OEB recommande vivement à ses utilisateurs de ne partager des données hautement confidentielles qu'en utilisant la fonctionnalité de chiffrement de bout en bout de Zoom (pour plus d'informations, veuillez vous référer aux [Directives techniques pour les utilisateurs](#)).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez écrire au responsable délégué du traitement des données à DP_BIT@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous invitons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) (pour les externes) ou [ce formulaire](#) (pour les internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur la base de l'article 5(a) RRPD : « le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office... ».

Pour connaître la base juridique des enregistrements effectués lors des événements, veuillez vous référer à la déclaration en matière de protection des données de l'événement en question.

8. Combien de temps conservons nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Zoom conserve les données à caractère personnel des participants qui sont strictement nécessaires à l'organisation et à la gestion d'un événement particulier/ d'une réunion particulière pendant un mois maximum.

En ce qui concerne les enregistrements Zoom, la configuration de l'OEB ne permet qu'à un nombre restreint d'utilisateurs d'effectuer des enregistrements via Zoom et la nécessité d'enregistrer un événement particulier/une réunion particulière via Zoom est établie par le responsable délégué du traitement compétent de l'OEB.

Les enregistrements Zoom sont stockés soit localement sur l'ordinateur de l'utilisateur, soit sur le cloud de Zoom (si l'utilisateur dispose d'une licence). Les emplacements et les périodes de conservation des enregistrements de Zoom sont décidés par le responsable délégué du traitement de l'OEB qui est responsable de l'événement/la réunion en question.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la fin de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Les membres du personnel de l'OEB qui ont des questions sur le traitement de leurs données à caractère personnel doivent contacter le responsable délégué du traitement à DP_BIT@epo.org ou le responsable de la protection des données à dpo@epo.org.

Les utilisateurs externes peuvent contacter le responsable délégué du traitement ou le responsable de la protection des données à DPOexternalusers@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue du réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.